



RAPPORT DU VÉHICULE

Cette démarche peut être directement effectuée sur www.dgt.es

IMPORTANT : demandez un rendez-vous avant d'effectuer les démarches dans toutes les directions.

- **Demande** présentée en remplissant un imprimé officiel (*imprimé disponible sur www.dgt.es*).
- **Taxe** d'un montant de 8,50 € (les paiements en espèces ne sont pas acceptés).
- **Identification de l'intéressé :**
 - Personnes physiques : présentation du document officiel, original, qui atteste de l'identité et du domicile du titulaire (carte nationale d'identité, permis de conduire espagnol, carte de résident, passeport accompagné du numéro d'identification des étrangers).
 - Personnes morales : carte d'identification fiscale de la société, en plus d'attester de la représentation et de l'identité du signataire (*modèle disponible sur www.dgt.es*).
 - Mineurs ou personnes handicapées : coordonnées et signature du père, de la mère ou du tuteur, accompagnées de sa carte nationale d'identité et du document attestant de son statut.
- **Sur chaque demande**, l'intéressé devra indiquer le motif pour lequel il demande le rapport du véhicule.

REMARQUE : *Au cas où le titulaire ne présenterait pas les démarches, l'autorisation signée par ce dernier, en indiquant le caractère gratuit de la démarche, devra également être présentée (modèle disponible sur www.dgt.es).*

En cas de non-présentation de documents faisant foi de certaines informations susmentionnées, des documents supplémentaires pourront être demandés.

Mise à jour : 05/07/2018